

Dossier de Presse



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

UN ENGAGEMENT
POUR L'EQUILIBRE ET
L'INCLUSION SOCIALE

2024-2028

GRAND CAHORS

Ouverture du centre de loisirs du Grand Cahors à Calamane
et signature de la Convention Territoriale Globale
pour la période 2024 - 2028

Mercredi 30 avril 2025 à 11h
Ancienne école de Calamane - Le bourg - Calamane



SOMMAIRE

2

• Communiqué	.P 03
• L'ouverture d'un nouveau centre de loisirs à Calamane	.P 04
• Le bilan de la précédente CTG	.P 05
• La Convention territoriale globale pour une meilleure cohérence des politiques sociales	.P 06
• La petite enfance	.P 07
• L'enfance	.P 08
• La jeunesse	.P 09
• L'animation de la vie sociale	.P 10
• La parentalité	.P 11
• L'accès aux droits	.P 12

■ COMMUNIQUÉ

LA CTG

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028 est signée entre le Grand Cahors, la Caisse d'Allocations Familiales et 7 communes du territoire (Arcambal, Cahors, Douelle, Mercuès, Pradines, Tour-de-Faure, Trespoux-Rassiels). Elle marque une étape essentielle dans l'organisation et la structuration des services destinés aux familles, aux jeunes et à l'ensemble des habitants du territoire. Fruit d'une démarche participative menée avec de nombreux partenaires locaux, cette CTG repose sur une vision partagée : garantir un accès équitable aux services, renforcer la cohésion sociale et proposer des actions adaptées aux spécificités locales. Cette démarche concerne tous les domaines de l'action éducative et sociale : petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale et soutien à la parentalité, accès aux droits.

La **Convention Territoriale 2020-2024** avait permis plusieurs avancées notables sur le territoire :

- Le développement de l'offre petite enfance, avec l'**installation de plusieurs Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) et de plusieurs crèches** portées par des opérateurs privés ou associatifs,
- L'**installation des Accueils de Loisirs associés à l'école (ALAE)** sur plusieurs communes du territoire, ainsi que le **renforcement des places en centres de loisirs** pour répondre aux besoins croissants des familles,
- Le déploiement de plusieurs actions dans le domaine de la jeunesse avec la création de l'**Accueil Jeunes de Terre-Rouge** qui a rapidement trouvé son public et du **Conseil Local de la Jeunesse**,
- Le renforcement de l'accès aux droits avec la réussite que constitue le **Bus France Services** qui se déplace au plus près des populations tant en rural que dans les quartiers urbains, ou l'installation du **Point Justice** à Bessières dont la fréquentation progresse régulièrement.

La **nouvelle Convention Territoriale 2024-2028** met l'accent sur le renforcement du maillage territorial et l'accessibilité au service, l'amélioration de l'information apportée à l'utilisateur, l'accompagnement à la parentalité, le développement de la participation des habitants et la mise en réseau des acteurs.

3 ■

Pour la période qui s'ouvre, ont été retenues plusieurs priorités :

- **Petite Enfance** : diversification des modes de garde pour répondre aux réalités des familles d'aujourd'hui et mise en place du Service Public de la Petite Enfance,
- **Enfance** : poursuite du développement des ALAE (Accueil de loisirs associé à l'école) au sein des écoles du territoire et consolidation de l'offre en centres de loisirs,
- **Jeunesse** : accompagnement et valorisation de l'engagement des jeunes, en favorisant leur insertion dans la société,
- **Animation de la vie sociale et parentalité** : création d'espaces d'échange et de solidarité pour soutenir les familles et renforcer les liens sociaux, développement d'une offre de répit parental,
- **Accès aux droits** : simplification et garantie de l'accès aux services pour toutes et tous, avec un effort particulier en faveur des zones rurales et des populations les plus vulnérables.

De ces priorités émergent des actions qui contribueront à apporter des réponses concrètes aux besoins spécifiques des familles et à améliorer le vivre-ensemble sur un territoire commun.

■ POUR UN MEILLEUR MAILLAGE TERRITORIAL

OUVERTURE D'UN NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS À CALAMAME

Renforcer le maillage des accueils de loisirs dans les communes périurbaines

Le Grand Cahors poursuit activement sa politique en faveur de l'enfance et des familles en renforçant son réseau d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur le territoire périurbain.

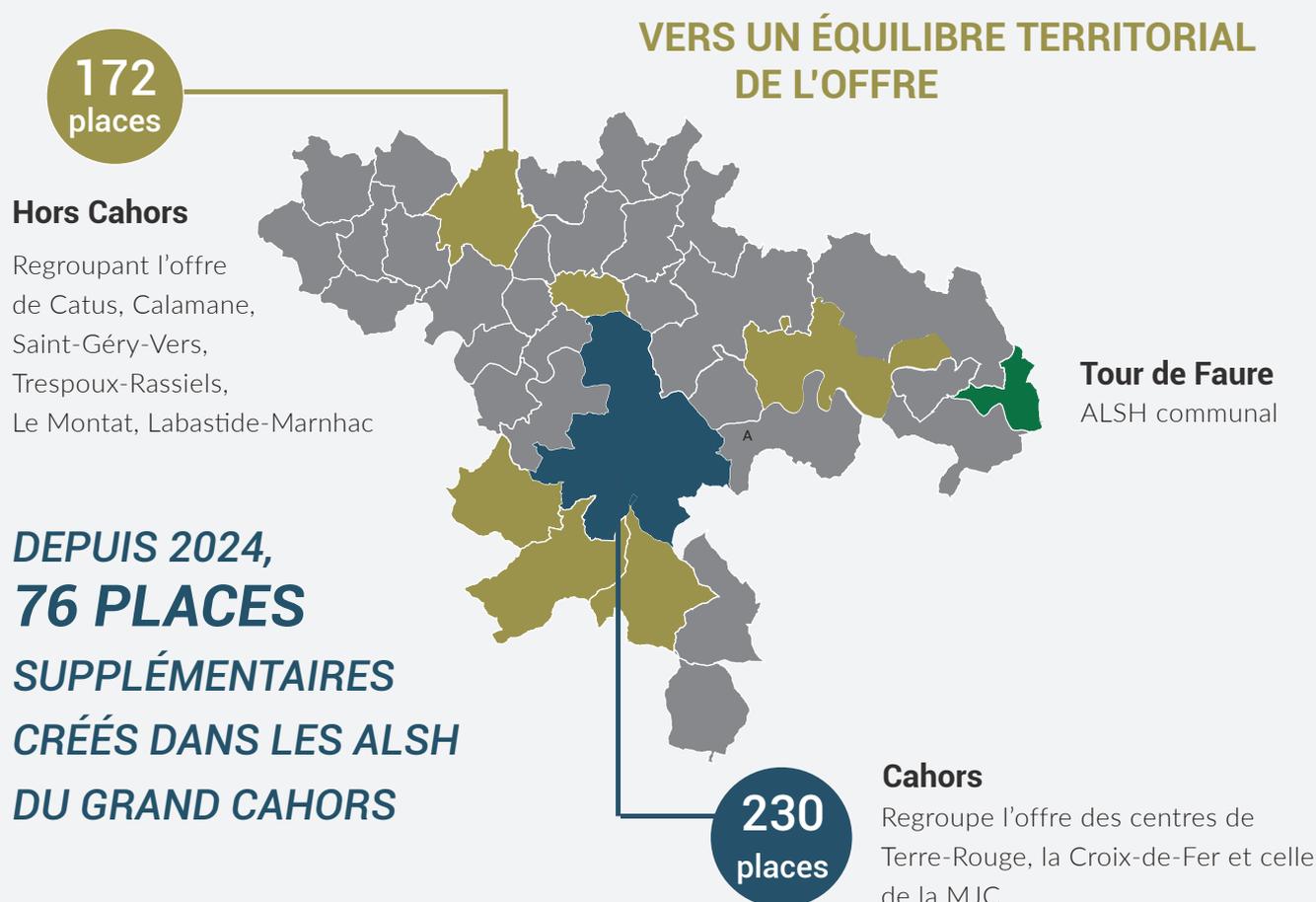
Face à une demande croissante exprimée par les familles et les communes, le Grand Cahors a ouvert récemment de nouvelles structures afin d'augmenter les capacités d'accueil des centres existants et améliorer le maillage territorial de l'offre au plus près des besoins. C'est ainsi qu'en juillet 2024, le centre de Le Montat – Labastide Marnhac a ouvert ses portes pour disposer de 20 places complémentaires. Le nouveau centre de loisirs de Calamane, ouvert en avril 2025, dispose également de 20 places. Il bénéficiera d'un nouvel espace dédié et réaménagé qui sera opérationnel à l'été 2025.

Ce plan de développement repose sur une logique de mutualisation des moyens entre la collectivité, les communes et les établissements scolaires partenaires. Il vise à améliorer l'équité territoriale et à répondre plus justement aux besoins des zones moins pourvues, notamment les espaces périurbains. Il convient de souligner que de nombreuses familles, y compris rurales, n'hésitent pas à fréquenter les structures proches de leur lieu de travail, notamment à Cahors.

Au cours des 12 derniers mois, plusieurs actions ont été menées :

- Catus : augmentation de la capacité de 40 à 48 places
- Croix-de-Fer : augmentation de 110 à 130 places, avec une réhabilitation complète du site
- Terre-Rouge : augmentation de 40 à 48 places
- Le Montat : création de 20 nouvelles places
- Calamane : création de 20 nouvelles places, avec un projet de réhabilitation en cours

■ 4



Un engagement fort pour la qualité d'accueil

Des bâtiments dédiés

Le Grand Cahors assure aux ALSH des bâtiments qui permettent un accueil optimal des enfants. Depuis ces dernières années, les centres de Terre-Rouge (en 2018) et de la Croix-de-Fer (2024) ont connu de lourds travaux de réhabilitation : restructuration et réaménagements des espaces et optimisation de l'accueil, amélioration des performances énergétiques...

De nouveaux travaux à venir...

Ils ont débuté sur le centre de Calamane et seront achevés à l'été. Par ailleurs, l'aménagement d'une salle dédiée à l'ALSH du Montat et à celui de Saint-Géry-Vers est également prévu dans les mois à venir.

Des animateurs formés

Au-delà des infrastructures, le Grand Cahors porte une attention soutenue à la formation et à la professionnalisation des équipes d'animation. Plusieurs animateurs et directeurs bénéficient régulièrement de parcours de formation afin de garantir un encadrement de qualité pour les enfants de 3 à 12 ans. Ces actions traduisent la volonté de la collectivité de favoriser l'épanouissement des enfants et de soutenir les familles, tout en renforçant l'attractivité du territoire.



Aménagement d'un ALSH dédié à Calamane



LA CONVENTION TERRITORIALE 2020-2024

AVAIT PERMIS PLUSIEURS AVANCÉES NOTABLES SUR LE TERRITOIRE :

- Le développement de l'offre petite enfance, avec l'**installation de plusieurs Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) et de plusieurs crèches** portées par des opérateurs privés ou associatifs,
- L'**installation des Accueils de Loisirs associés à l'école (ALAE)** sur plusieurs communes du territoire, ainsi que le **renforcement des places en centres de loisirs** pour répondre aux besoins croissants des familles,
- Le déploiement de plusieurs actions dans le domaine de la jeunesse avec la création de l'Accueil Jeunes de Terre-Rouge qui a rapidement trouvé son public et du **Conseil Local de la Jeunesse**,
- Le renforcement de l'accès aux droits avec la réussite que constitue le **Bus France Services** qui se déplace au plus près des populations tant en rural que dans les quartiers urbains, ou l'installation du **Point Justice** à Bessières dont la fréquentation progresse régulièrement.

■ LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028 est signée entre le Grand Cahors, la Caisse d'Allocations Familiales et 7 communes du territoire (**Arcambal, Cahors, Douelle, Mercuès, Pradines, Tour-de-Faure, Trespoux-Rassiels**). Elle marque une étape essentielle dans l'organisation et la structuration des services destinés aux familles, aux jeunes et à l'ensemble des habitants du territoire. Fruit d'une démarche participative menée avec de nombreux partenaires locaux, cette CTG repose sur une vision partagée : garantir un accès équitable aux services, renforcer la cohésion sociale et proposer des actions adaptées aux spécificités locales.



Une méthodologie participative et concertée

La CTG repose sur une démarche collaborative et structurée, garantissant une approche pragmatique et efficace :

1. Un diagnostic approfondi : recueil et analyse des besoins territoriaux à travers des données précises et des retours des habitants et des professionnels.
2. Des groupes de travail thématiques impliquant élus, techniciens, associations et citoyens pour définir les priorités stratégiques.
3. Une gouvernance renforcée assurant un suivi rigoureux grâce aux comités techniques et au comité de pilotage.
4. Un cadre d'évaluation dynamique pour mesurer l'impact des actions et adapter les dispositifs aux évolutions du territoire.

■ 6 *Cette feuille de route permet d'envisager des perspectives conjointes jusqu'en 2028 à travers un projet social de proximité, structurant et réaliste. Il prend en compte les évolutions sociétales (inclusion, développement durable), les spécificités du territoire et les réalités budgétaires avec l'ambition d'adapter et d'améliorer l'offre de services et le souci d'en renforcer l'accès pour les familles.*

Cécile CARÉ, directrice de la Caf du Lot

Accompagnement de la Caf en soutien aux projets du Grand Cahors

2020	1 955 682 €
2021	2 444 911 €
2022	2 715 380 €
2023	2 704 029 €
2024	2 766 022 €

Cette démarche concerne tous les domaines de l'action éducative et sociale. 5 axes prioritaires :

- Petite enfance : adapter l'offre d'accueil aux nouveaux besoins des familles.
- Enfance : conforter la qualité d'accueil au sein des différentes structures.
- Jeunesse : accompagner et valoriser l'engagement des jeunes.
- Animation de la vie sociale et parentalité : favoriser le lien social et le répit parental.
- Accès aux droits : garantir un accompagnement de proximité.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

LA PETITE ENFANCE

ENJEUX :

- Assurer un **accès équitable aux solutions de garde** et accompagner l'évolution des structures d'accueil.
- Maintenir les structures existantes en **lien avec le besoin des familles**.

ACTIONS CONCRÈTES :

- Initier un **réseau des professionnels** de la Petite Enfance.
- Lancer une **formation interprofessionnelle** autour de la théorie de l'attachement.
- Mettre en place un lieu de **répit parental**.
- Développer le label AVIP (Accueil à Vocation d'Insertion Professionnelle), afin de **soutenir les parents en reprise d'activité**.

Dans le cadre du service public de la petite enfance, nos relais petite enfance, déjà bien ancrés sur le territoire, voient leurs missions confortées. Ils contribuent à la bonne information des parents et des futurs parents sur toute l'offre d'accueil, à l'accompagnement à la parentalité, mais aussi à la montée en compétence des assistants maternels dans l'objectif de promouvoir l'accueil individuel.

Bénédicte LANES, vice-présidente du Grand Cahors en charge de la petite enfance et de l'enfance



7 ■

Agenda 0 - 3 ans

Tout l'agenda

25 avril	Atelier Kimochi® - Médiathèque du Grand Cahors
28 avril	Week-End des parentalités: Espace Clément-Marot
28 avril	BoOm - Spectacle familial + de 2 ans - A l'Auditorium
29 avril	Relais Petite Enfance - Saint-Géry-Vers
6 mai	Relais Petite Enfance Douelle
13 mai	Relais Petite Enfance - Saint-Géry-Vers
17 mai	Spectacle "Mes contes pop-up" - Médiathèque du Grand Cahors
20 mai	Relais Petite Enfance Douelle

NOUVEAU, L'AGENDA PETITE ENFANCE

Sur le site www.cahorsagglo, une nouvelle rubrique a été créée : un agenda dédié à la petite enfance, qui recense tous les événements destinés à un public 0 - 3 ans.

Cet agenda a pour objectif d'informer les familles des temps de rencontres, des lieux de sociabilisation ou d'éveil qui se déroulent sur l'ensemble du territoire.

cahorsagglo.fr/agenda-petite-enfance

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE L'ENFANCE

ENJEUX :

- Garantir des **conditions optimales d'apprentissage et d'épanouissement** pour tous les enfants.

ACTIONS CONCRÈTES :

- Renforcement de l'**accueil périscolaire et extrascolaire**, avec un développement équilibré des structures sur l'ensemble du territoire.
- Création d'un pôle inclusion dans chaque structure pour accompagner les **enfants à besoins spécifiques** et **favoriser leur intégration**.
- **Végétalisation des cours d'école** et aménagements ludiques pour améliorer la qualité de vie scolaire.
- **Ouverture de deux Accueils de Loisirs** (Calamane et Le Montat).
- Organisation de la **Journée des droits de l'enfant**.
- Mise en place de **formations à l'attention des professionnels** de l'enfance.
- **Projet « jeunes et nature »** : sensibilisation au développement durable et aux effets du changement climatique.

402

PLACES EN
CENTRE DE
LOISIRS

5

COURS D'ÉCOLE
REAMENAGÉES A
CAHORS

2

NOUVEAUX
CENTRES DE
LOISIRS
OUVERTS

La PRAD'GAME : journée intergénérationnelle autour du jeu vidéo.

Cette initiative permet de créer du lien intergénérationnel avec le jeu vidéo, en valorisant l'engagement des jeunes et en sensibilisant les enfants et leurs parents à l'usage des outils numériques.

Elle est née d'une réflexion des jeunes et des animateurs jeunesse du centre social et culturel de Pradines, dans le cadre de l'action éducative d'accompagnement au numérique « Promeneurs du Net ». Après une première édition réussie en 2024, la prochaine programmée en 2026 rassemblera plus de 20 partenaires associatifs, économiques, institutionnels, autour du jeu vidéo, de la prévention et de l'engagement des jeunes.



LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

LA JEUNESSE

ENJEUX :

- Offrir aux jeunes un cadre propice à leur développement et à leur **autonomie**.

ACTIONS CONCRÈTES :

- **Petits déjeuners de la jeunesse** : travail autour des thématiques engagement et bien-vivre des jeunes en 2025.
- **Conseil Local de Jeunes** : projet "Pause citoyenne" candidature au budget participatif 2025, rencontres programmées avec des élus locaux (Cahors et Grand Cahors).
- Insertion professionnelle des jeunes : projet 1^{er} job (**déployé à l'été 2024**) + **Forum jobs d'été** (initié pour la première fois en 2025).



200

JEUNES
PRÉSENTS AU
FORUM JOBS
D'ÉTÉ

14

JEUNES ASSIDUS
AU CLJ

5

PETITS DÉJ
DE LA JEUNESSE
EN 2024



LE PREMIER FORUM JOBS D'ETE

Le 2 avril 2025, à l'Espace Valentré, s'est déroulé le **premier Forum Jobs d'été**.

Les efforts partagés des services de la collectivité et des partenaires ont permis d'afficher des résultats très satisfaisants :

- plus de 200 jeunes et plus de 80 parents.
- 20 entreprises présentes pour une centaine d'offres proposées.
- plus de 250 mises en relation au cours de l'évènement.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

ENJEUX :

- Développer des **espaces de rencontre et d'échange** pour une meilleure cohésion sociale.

ACTIONS CONCRÈTES :

- **Évolution des structures** du centre-ville et de Sainte-Valérie vers **l'intergénérationnel** (Ateliers Intelligence artificielle, sorties familles...).
- Projet de mise en place de **cafés-jeux itinérants**, favorisant les échanges intergénérationnels et la convivialité au sein des communes rurales.
- Création et animation d'un **comité d'usagers** des centres sociaux Terre-Rouge / Vieux Cahors : mobilisation des habitants pour décider ensemble, échanger, partager.

Au sein de l'îlot du Lavoir, le foyer du Petit Mot et le centre social vont poursuivre chacun leurs propres activités mais aussi se rapprocher pour mieux se connaître et, à terme, construire des activités en commun. Par ailleurs, les travaux du jardin sont terminés. Ils font de cet endroit un lieu agréable et parfaitement adapté à chacun.

Sylvie CAROFF, Conseillère municipale déléguée aux espaces sociaux.

14 169*

ÉCHANGES ENTRE
LES AGENTS DU
CENTRE SOCIAL ET
LES HABITANTS
DE TERRE-ROUGE

127*

ENFANTS
ACCOMPAGNÉS PAR
LE CLAS (CONTRAT
LOCAL D'ACCOM-
PAGNEMENT À LA
SCOLARITÉ)

408*

JEUNES ONT
PARTICIPÉ AUX
ANIMATIONS
"A L'ASSAUT DE
L'ÎLE" PROPOSÉES
PAR LES CENTRES
SOCIAUX

*en 2024

OUVERTURE D'UN NOUVEL ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL

Le **réaménagement de l'îlot du Lavoir** dans le centre ancien de Cahors depuis l'été 2024 a permis la création d'un nouveau **pôle intergénérationnel de centre-ville** qui regroupe le **Foyer du Petit Mot** et l'**Espace social et citoyen du Vieux Cahors**.

Ce nouvel équipement de proximité favorise le vivre-ensemble et la rencontre des générations dans des locaux partagés et des espaces extérieurs réaménagés pour plus de convivialité.



LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

LA PARENTALITÉ

ENJEUX :

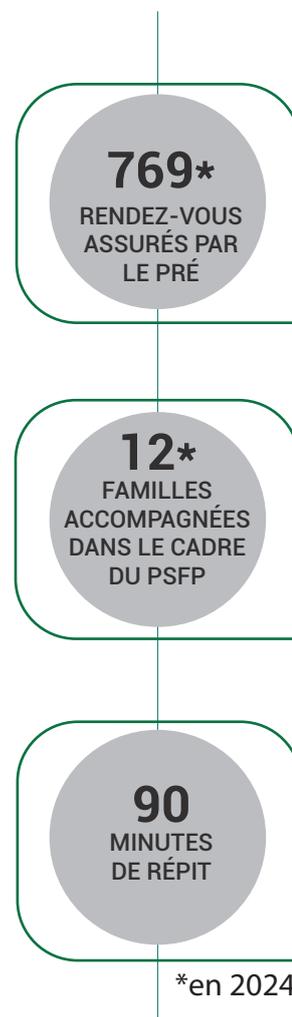
- Renforcer l'**accompagnement des parents** en matière de parentalité.

ACTIONS CONCRÈTES :

- **Projet de création de LAEP (Lieux d'Accueil Enfants-Parents)** en zone rurale.
- Déploiement d'un service de **répit parental** pour accompagner les familles confrontées à des difficultés temporaires.
- Mise en œuvre du **projet global Parentalité** :
 - Réponse collective avec le PSFP (Programme de soutien aux Familles et à la Parentalité) : groupes parents/enfants pour la mobilisation des compétences psychosociales.
 - Réponse individuelle avec le PRE (**Programme de Réussite Éducative**) : **entretiens individuels familiaux**, avec 769 rendez-vous réalisés.

Le soutien à la parentalité, c'est agir avec les parents dans l'intérêt de leur enfant

Charte nationale de soutien à la parentalité de la Cnaf



NOUVEAU, LE REPIT PARENTAL

Chaque samedi, les parents peuvent profiter d'un moment de répit pour **prendre du temps pour eux et/ou rencontrer d'autres parents** au sein du centre de loisirs de la Croix-de-Fer.

Lors de leur première venue, les parents restent avec leur enfant pour qu'il prenne ses repères. À partir de la deuxième séance, les parents peuvent le confier à l'équipe et mettre à profit 90 mn pour assumer d'autres obligations ou bien rester sur site.

Ils pourront rencontrer des professionnels (techniciens de l'intervention sociale et familiale, éducateurs...).

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

L'ACCÈS AUX DROITS

■ ENJEUX :

- Simplifier et renforcer l'**accès aux services** pour tous les habitants.

■ ACTIONS CONCRÈTES :

- Remplacement du Bus France Services par un **véhicule plus adapté** (confidentialité, accessibilité).
- **Organisation de forums d'information.**
- Déploiement de l'**Info Jeunes sur l'ensemble du territoire.**
- Renforcement de la communication concernant le **Point Justice.**

* Espaces France Services de Catus et Saint-Géry-Vers

2 726*
PERSONNES
ACCUEILLIES
DANS LE BUS

1 886*
PERSONNES
ACCUEILLIES
DANS LES EFS*

1 094
SOLLICITATIONS
EN 2024 AU
POINT JUSTICE

*en 2023

ELARGISSEMENT DES PERMANENCES AU SEIN DU POINT JUSTICE DE CAHORS

Depuis septembre 2024, les permanences du Point Justice installées place Bessières ont été renforcées par de nouveaux intervenants. Ce guichet unique de l'accès au droit rassemble désormais :

■ 12

- Les avocats du barreau du Lot
- Le délégué du défenseur des droits
- Les conciliateurs de justice
- Les commissaires de justice
- Les notaires
- L'écrivain public
- Les médiateurs familiaux
- Les médiateurs civils
- La CIMADE
- L'Information et le soutien aux tuteurs familiaux

Par ailleurs, le premier accueil reste toujours assuré par la coordinatrice du Conseil départemental de l'accès au droit.

